

L'Hyper.fr

L'information syndicale indépendante



La gazette des délégués et des adhérents CFDT - CARREFOUR

www.cfdt-carrefour.com

PLAN SOCIAL CHEZ CARREFOUR LA CFDT APPELE LES SALARIÉS DU GROUPE À UNE ACTION NATIONALE



RASSEMBLEMENT CENTRE CIAL ITALIE 2 - PARIS 13^{ÈME}

15 février 2018 à 10 H 00

30, avenue d'Italie, 75013 Paris

Métro CORVISART LIGNE 6

PUIS... INTERPELLATION DE LA FCD

Les militants se rendront ensuite de 15H à 17H devant le siège de la FCD
(organisation patronale du commerce et de la distribution ... dont
Carrefour fait partie) et demanderont à être reçus par son Président.



Grève à Château-Thierry

Les salariés tous mobilisés contre les conséquences sociales du passage en location-gérance.

Page 4

Des actionnaires dangereux ?

Absence de stratégie, décisions douteuses, mauvais choix de dirigeants...

Egalement au sommaire dans ce 477^{ème} numéro :

Plan de transformation	P5
Tract distribués le 15 février	P4
Dia, retour en 2011	P11
Grèves et actions	P15
PDV, l'essentiel	P19



La CFDT présente sur tous les fronts !



Assemblée générale de salariés



Grève



Sénat

[édito]

Depuis le 10 janvier (donc un peu avant les annonces du PDG de Carrefour, la CFDT est sur tous les fronts) !

Les actions ont commencé à la date d'ouverture des soldes (le 10 donc), la CFDT Carrefour se mobilise alors contre les conditions de passage des salariés en location - gérance en organisant des AG de salariés dans les magasins concernés, des pétitions dans les hypers, puis une grève le 23 janvier au magasin de Château-Thierry.

Autre forme d'actions : nous avons rencontré le cabinet de la ministre du travail le 29 janvier, le député de la circonscription de l'Aisne, puis les sénateurs de la commission des affaires économiques... **et très**

bientôt, la présidente des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Avec à chaque fois pour objectif de rétablir la vérité sur l'ampleur du plan social déployé par Carrefour (plus de 5 000 suppressions de postes en 2018 et non 2 400 comme, on peut le lire partout) et de sensibiliser le gouvernement et les représentants du peuple sur les difficultés de reclassement des salariés concernés.

Et puis bien sûr, n'oublions pas le grand rassemblement, demain, le 15 février - Place d'Italie ou plusieurs centaines de militants sont attendus !

La CFDT est donc présente sur tous les terrains. Et la suite ? Et bien la suite dépendra de la volonté de l'entreprise à entendre nos revendications sur l'accompagnement des salariés touchés par les différentes restructurations et la location-

gérance (dispositif d'une grande violence sociale). C'est aussi simple que cela ! Bien évidemment, la CFDT discutera avec l'entreprise et ne laissera pas les salariés sur le bord de la route, sans aide, sans conseil. D'ailleurs c'est bien ce qu'ils disent attendre de nous !

Cependant, la situation risque de rester tendue au regard des prochaines échéances : négociation du PDV, du PSE, passage en location-gérance de plusieurs magasins rapidement, négociations salariales dans les différentes sociétés. Il est probable que d'autres mobilisations aient lieu... **Nous devons tenir sur la durée.**

Cela tombe bien, nous nous y sommes prêts (une action majeure est d'ailleurs déjà en préparation...).

Sylvain Macé.
Délégué syndical de groupe.



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 février 2018



Secrétaire nationale
en charge du pôle commerce:
Elisabeth Baudinat
☎ 06 17 57 08 36
✉ baudinate@cfdt-services.fr

Délégué syndical de groupe
Carrefour France
Sylvain Macé
06 87 43 45 25

Représentant syndical au
comité de groupe
Bruno Moutry
06 86 73 43 84

www.cfdt-sarrefour.com

Relations Presse :
Odile Stanciu
☎ 06 21 62 05 05
✉ stanciuo@cfdt-services.fr

cfdt.services.fr

PLAN SOCIAL CHEZ CARREFOUR LA CFDT APPELLE À UNE JOURNÉE DE MOBILISATION NATIONALE LE 15 FÉVRIER

La CFDT appelle tous les salariés du groupe à participer à un rassemblement le 15 février, ceci afin de protester contre les conséquences sociales du **plan de transformation 2022**. Ce rassemblement se tiendra en deux temps dans la capitale.

Tout d'abord, à 10H, Place d'Italie, près du **Carrefour Market** dont les 176 salariés vont bientôt subir les lourdes conséquences du passage de leur magasin en **location – gérance** (perte de 2 mois de rémunération tout comme les 600 salariés des magasins de Château -Thierry, Montluçon, Cahors, St Lô et Flers). A noter que le magasin se trouve aussi à proximité d'un **Carrefour City** (ex-dia) dont la fermeture a été annoncée !

Ensuite, à 15H, les salariés sont appelés à manifester devant la **FCD** (Fédération patronale du Commerce et de la Distribution dont Alexandre Bompard et Carrefour font partie) avec une question centrale : que font réellement les employeurs de la grande-distribution pour anticiper les **mutations technologiques** du secteur (e-commerce, automatisation), pour limiter l'impact sur l'emploi et préparer les salariés à ces changements !? Ils remettront aussi à cette occasion aux représentants de la FCD des « conventions collectives Carrefour 100% soldées », puisque c'est bien une convention au rabais qui s'applique dans les établissements du groupe qui passent en location - gérance.

D'autre part, la CFDT rappelle qu'elle demande que les **dividendes** ne soient pas versés aux actionnaires en 2018, mais qu'ils soient consacrés à l'accompagnement social et au reclassement des salariés touchés par les différentes restructurations dans le groupe. **Elle a d'ailleurs mis en ligne une pétition* à cet effet.**

*lien vers la pétition : <https://www.change.org/p/carrefoursa-carrefour-ne-doit-pas-verser-de-dividendes-aux-actionnaires-en-2018>

Fédération des Services CFDT
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Tracts distribués le 15 février



Cfdt:
CARREFOUR GROUPE

Chez Carrefour, les passages en location - gérance des hypermarchés et des supermarchés s'accompagnent de très lourdes conséquences sociales pour les salariés : ils subissent en moyenne plus de 2 mois de perte de rémunération par an !

La CFDT demande qu'une prime de compensation soit versée aux salariés concernés et qu'une clause sociale soit négociée avec les repreneurs afin de garantir le maximum d'avantages sociaux.



Visualisez la présentation

Ne pas jeter sur la voie publique

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !



Cfdt:
IL VA PERDRE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN !
A QUI LE TOUR ?!

« 30 ans chez Carrefour Market et voilà comment on me remercie ! »
Than Thal, employé au rayon pâtisserie

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !



Cfdt:
ELLE VA PERDRE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN !
A QUI LE TOUR ?!

« 31 ans chez Carrefour Market et voilà comment on me remercie ! »
Samira employé au rayon PGC

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !



Cfdt:
ELLE VA PERDRE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN !
A QUI LE TOUR ?!

« 24 ans chez Carrefour et voilà comment on me remercie ! »
Stéphanie, assistante de caisses

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !



Cfdt:
IL VA PERDRE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN !
A QUI LE TOUR ?!

« 17 ans chez Carrefour et voilà comment on me remercie ! »
Grégory, animateur de rayon aux vins



Les principaux actionnaires de référence : Bernard Arnault (LVMH) , Philippe Houzé (Galeries Lafayette), Abilio Diniz (Stanhore Trading) et au centre Alexandre Bompard (PDG),



Cfdt:
CARREFOUR GROUPE

La CFDT demande que Carrefour ne verse pas de dividendes aux actionnaires en 2018. Cette part des bénéfices doit être réinvestie dans le maintien des accords, l'accompagnement et le reclassement des salariés touchés par le plan social.



Signez la pétition

Ne pas jeter sur la voie publique

Plan de transformation 2022

Voici les principaux points du plan présenté à la presse le **23 janvier** dernier par **Alexandre Bompard**. **1/4**

Les 10 mesures* du plan Bompard



*Le plan prévoit aussi un investissement de 2,5 milliards en 5 ans sur le numérique.

Plan de transformation 2022

Détails des **principaux points** du plan présenté à la presse le 23 janvier dernier par **Alexandre Bompard**. **2/4**



Mise en location-gérance de 5 hypermarchés en 2018.

A. Bompard a confirmé le 23 janvier, le passage en location-gérance de 5 hypers (Château-Thierry, Montluçon, Cahors, St Lô, Flers).

C'est une accélération du recours à la location-gérance et un changement d'échelle pour Carrefour, puisque jusque-là seuls les supermarchés étaient concernés.

La CFDT a demandé le nombre de magasins concernés en jusqu'en 2022... pas de réponses mais rien n'est exclu.

L'inquiétude se porte aussi sur le format supermarchés, où **le nombre de Markets en franchise et location-gérance** dépasse largement la moitié du parc.

Que ce soit du côté hypers ou supers, les conséquences sociales sont catastrophiques, avec plus de **2 mois de pertes de rémunération**.



Suppression de 2400 + 700 postes.

« L'organisation du groupe doit être simplifiée en réduisant le poids et la complexité des sièges », indique Carrefour. Concrètement, cela va passer par un plan de départ volontaire de **2 400 personnes au siège en France**, sur un effectif total de 10 500 salariés. A noter qu'une restructuration sur les hypermarchés a déjà été annoncée fin 2017, elle concerne 700 suppressions de postes



pôle emploi

Cession ou fermetures de 273 magasins Dia.

Pour mémoire, Si l'on regarde dans le rétroviseur, en 2011, Carrefour avait cédé l'en-

semble du groupe Dia pour... **zéro euro.**

Le hard discount avait simplement été séparé de la société mère et coté à Madrid, chaque actionnaire de Carrefour se trouvant, au pro rata de sa participation, automatiquement actionnaire de Dia. **Une façon d'apaiser des investisseurs frustrés par la baisse de l'action Carrefour** (Bernard Arnault et le fonds Colony ont d'ailleurs revendu leurs actions Dia en 2015, en profitant au passage d'un doublement du cours en quelques mois).

Carrefour, en 2014, avait repris **800 points de vente Dia** et avait dû en céder une cinquantaine à la demande de l'Autorité de la concurrence. C'est donc de plus d'un tiers du parc dont Carrefour va maintenant se séparer. 2 100 salariés sont concernés, l'entreprise s'est engagée à en reclasser la moitié...

Plan de transformation 2022

Détails des **principaux points** du plan présenté à la presse le 23 janvier dernier par **Alexandre Bompard**. **3/4**

Développement des partenariats.

Pour « tirer profit des innovations et meilleures pratiques et bénéficier de l'expérience de start-up innovantes et de la puissance de leaders sectoriels », Carrefour entend multiplier les accords de partenariat du type de ceux déjà passés avec **Fnac-Darty et Showroomprivé**. C'est ainsi que le groupe annonce la signature d'un partenariat stratégique avec **Tencent**, spécialiste du e-commerce en Chine.



Mise en place d'un plan de réduction de coûts de 2 milliards d'€, réalisé dès 2020 en année pleine.

Un objectif très ambitieux qui ne pourra être tenu que via la refonte de l'offre, **en réduisant la taille des assortiments de plus de 10%**, via une optimisation des achats, qui seront désormais conduits au niveau international pour tirer profit de la présence du groupe dans

plus de 30 pays, via la rationalisation des achats non-marchands, **la réduction des coûts logistiques** et celle des coûts de structure.



Une enveloppe annuelle de 2 milliards d'euros d'investissements dès 2018.

Des investissements qui, promet le groupe, seront « choisis avec une sélectivité accrue », et seront surtout dirigés vers l'informatique et le supply-chain.

Une large part ira également au renforcement de la compétitivité commerciale avec, notamment, le développement des marques propres, afin de participer à l'attractivité prix de l'offre produits du groupe.

La cession de quelque 500 millions d'euros d'actifs immobiliers non stratégiques, dans les trois ans à venir, aidera en partie à constituer cette enveloppe.

Révision du modèle de l'hypermarché - réduction de surface.

Les surfaces des hypermarchés Carrefour seront adaptées à leur zone de chalandise, **comprendre : réduites**. En tout, Carrefour entend réduire la voilure d'au moins **100.000 m² d'ici à 2020**.

On nous explique que cela se fera sans réduction d'effectifs, mais comment cela est possible ?! **Nous avons en effet un précédent, celui du magasin de Portet-Sur-Garonne, qui est passé de 24 400 m² à 18 000 m² en 2009**. Dans un même temps, les effectifs ont été réduits de 220 salariés... Bien sûr, la réduction de surface n'est pas la seule en cause, mais tout de même !!!

Mais, au-delà des surfaces, c'est l'ensemble du modèle qui doit être repensé : Carrefour entend ainsi « chercher des alliances à l'achat et à la vente pour améliorer l'offre non-alimentaire lorsqu'elle n'est pas pertinente » (coucou Fnac-Darty...).



Plan de transformation 2022

Détails des **principaux points** du plan présenté à la presse le 23 janvier dernier par **Alexandre Bompard**. **4/4**

Développement des magasins de proximité.

Le groupe veut ouvrir au moins **2 000 magasins** de proximité dans les cinq prochaines années partout dans le monde.



Des investissements massifs sur le numérique.

Carrefour va injecter 2,8 milliards d'euros sur cinq ans, **« soit six fois plus que les investissements actuellement consentis »** pour « changer de dimension sur le numérique et l'omnicanal ». En clair : pour rattraper son retard... **L'objectif est d'atteindre 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'e-commerce alimentaire d'ici 2022**, pour, en France, une part de marché du e-commerce alimentaire « supérieure à 20 % en 2022 ».

C'est-à-dire à un niveau sensi-

blement équivalent à celui de la part de marché en magasins du groupe Carrefour.

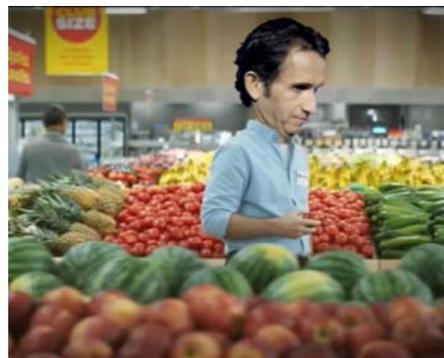
Sur le drive, phénomène en vogue dans l'alimentaire, Carrefour, très en retard, peine à dépasser aujourd'hui les 8% à 9% de part de marché. C'est évidemment largement insuffisant. En ce domaine, le retard pris au démarrage ne s'est jamais rattrapé. Ainsi, quand Auchan initiait le mouvement dès l'an 2000, et qu'un Leclerc embrayait dès 2007, Carrefour, lui, attendait péniblement fin 2010 pour se lancer à son tour.

En 2018, Carrefour entend ouvrir plus de 170 drives et veut développer les services de livraison à domicile et améliorer le click and collect. Enfin, pour davantage de clarté, le groupe va (enfin !!) avancer sur le net avec un site marchand unique, carrefour.fr... Donc retour en arrière après e-commerce ! Carrefour a pourtant déjà tenté Carrefour.fr, sans succès. On a du mal à comprendre.



Devenir le référent en matière de qualité alimentaire.

Carrefour affiche de fortes ambitions sur les produits frais. Le groupe veut devenir la référence en la matière et vise une croissance du chiffre d'affaires trois fois plus forte sur le frais que celle des PGC. **A la clé, espère le groupe : un million de consommateurs en plus d'ici 2022.** Même volonté affichée concernant l'offre bio : **Carrefour souhaite passer d'un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros à 5 milliards d'euros d'ici 2022.**



Renforcement des marques propres.

Carrefour veut réaliser un tiers de son chiffre d'affaires via des produits à marques Carrefour d'ici 2022.

Plus de MDD, c'est évidemment plus de marges.

Un enjeu là aussi primordial pour le groupe.

Des actionnaires dangereux ?!

Absence de stratégie, décisions douteuses, mauvais choix de dirigeants... **leur responsabilité est lourde pour Carrefour !**



Le problème remonte à 2007, lors de l'arrivée de Bernard Arnault dans le capital de Carrefour. Le patron de LVMH (Louis Vuitton, Dior, Moët et Chandon, Sephora etc.) croit faire une bonne opération et réaliser une plus-value en investissant dans l'entreprise de grande distribution, l'action est alors à 53 €.

Un an plus tard, elle a perdu la moitié de sa valeur (26€) et au moment où nous écrivons ces lignes, et malgré l'annonce du plan social (!), elle ne vaut malheureusement plus que 18 € !

Bien sûr, cette erreur d'investissement de Bernard Arnault ne met pas en péril LVMH, mais il se dit dans les milieux autorisés, que sur le plan de l'amour propre, la pilule ne passe pas. Bernard Arnault,

1^{ère} fortune de France et 11^{ème} mondiale, veut se refaire et commence à mettre la pression sur l'entreprise à la fin 2010.

Il finit (avec le CA) par obtenir en 2011 la vente de DIA, la branche hard discount de Carrefour qui représente 10 % du chiffre d'affaires !

On aurait pu espérer que cette vente aurait servi à augmenter les liquidités de l'entreprise afin de rénover les magasins, investir dans le e-commerce par ex... mais non, le plan est tout autre : **la vente a pour but de verser un superdividende aux actionnaires** grâce à une introduction en bourse.

Chaque actionnaire reçoit une actio DIA pour chaque action Carrefour détenue. **L'entreprise, elle, ne reçoit pas un centime !**



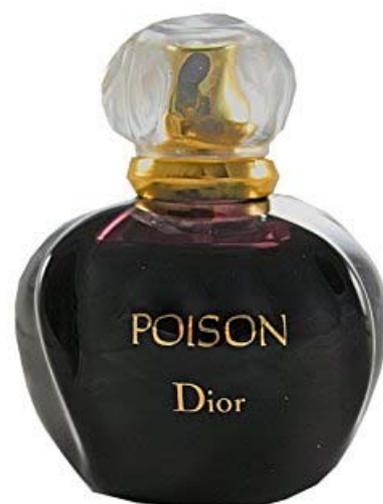
Quant à Bernard Arnault et ses associés, il revend ses actions DIA quatre ans plus tard, leur valeur a doublé !

Aussi qu'elle ne fut pas la surprise lorsqu'en 2014, ces mêmes actionnaires donnent

leur feu vert au rachat de 800 magasins Dia en France. Carrefour débourse ainsi 645 millions d'€ pour racheter un réseau dont ses actionnaires l'avaient totalement dépossédé trois ans plutôt !

Aujourd'hui, nouveau changement de pied : **M. Bompard** affirme qu'il est urgent de se débarrasser de **273 magasins**, qui perdent de l'argent. Allez expliquer maintenant aux 2 100 salariés concernés que tout est la faute d'Amazon.

En revanche, l'erreur des actionnaires ne les a pas empêchés de ponctionner avec application chaque année la moitié des bénéfices de Carrefour sous la forme de dividendes et de verser de généreux bonus aux patrons successifs!



Publicité gratuite pour Dior

DIA : le "casse social" du siècle !

6 373 magasins « vendus » pour 0 cts en 2011, 800 magasins rachetés pour 654 millions en 2014, 273 magasins fermés en 2018 !

Ce qui s'est passé depuis 2011 avec DIA est un véritable scandale, un scandale à la fois humain et économique ! Les salariés des Carrefours Contact, City qui ont vécu la scission de l'entreprise en 2011, le rachat et la transformation de leurs magasins en 2014, puis maintenant la fermeture en 2018 (273 magasins) ou dans le meilleur des cas le

passage en location-gérance (77 magasins), doivent vraiment se dire que l'entreprise n'a aucune considération pour eux... et ils ont raison.

Alors à qui profite le crime, le « casse social ». Peut-être aux actionnaires et aux précédents PDG qui ont touché des primes... de résultats sur leur mauvaise

gestion (!), mais une chose est sûr : certainement pas à l'entreprise et à ses salariés qui ne font qu'y laisser des plumes : années après années !

Carrefour doit assumer ses erreurs et proposer des reclassements et un vrai accompagnement aux salariés touchés par le plan social.



DIA : c'est Carrefour qui en parle le mieux !

Lors de la **cession de DIA en 2011**, Carrefour avait diffusé aux investisseurs une présentation mettant en avant **la très bonne santé** de sa filiale !

La CFDT s'est procurée un document diffusé auprès des investisseurs juste avant la cession de DIA par Carrefour.

10 milliards de CA par an, 507 millions de « bénéfices »

(EBITDA CASH ajusté), bref au moment de la vente, tous les indicateurs sont au beau fixe. A tel point que l'on se demande comment l'entreprise peut justifier de la nécessité de s'en séparer.

La vérité n'est pas toujours bonne à dire, c'est sûr ! Elle consisterait à avouer la motivation unique de l'opération : générer un super-dividende pour les actionnaires.

Document Carrefour *Un solide profil financier alliant croissance et résilience...*

› Solides performances historiques entre 2006 et 2010...

Tx. moyen de variation an. du CA¹ (2006-10) : +6 %

Tx. moyen de variation an. de l'EBITDA² (2006-10) : +8 %

› ... y compris au cours des trois dernières années malgré une conjoncture difficile

CA consolidé de DIA (M€)

Marge EBITDA cash ajusté (%)

EBITDA cash ajusté³

437 M€ (2008) | 435 M€ (2009) | 507 M€ (2010)

¹ Le nombre croissant de magasins en franchise dans la composition du parc de magasins a une incidence sur le CA consolidé de DIA
² Avant ajustements pro forma
³ Se reporter au glossaire pour la définition

Document Carrefour *Principaux éléments de la transaction*

APRES

ACTIONNAIRES CARREFOUR

↓ 100%

DIA

- › **Description**
 - Le conseil d'administration de Carrefour soumettra à l'AGM de Carrefour, la distribution de 100 % des actions DIA aux actionnaires de Carrefour, sous forme d'un dividende exceptionnel.
- › **Négociations**
 - Les actions DIA devraient être admises aux négociations sur la Bourse de Madrid
 - Première cotation : 5 juillet 2011
 - Code ISIN : ES0126775032
- › **Engagement de conservation des titres DIA : 1 an pour Blue Capital**
- › **Nombre d'actions DIA**
 - 679 336 000 actions

DIA : plus de 30 ans de croissance ininterrompue

Document Carrefour

- 1979 – Création des magasins Ed par Carrefour en France et de l'enseigne DIA par Promodès en Espagne
- 1989 – Nouveau modèle : la franchise DIA
- 1990/1992 – Expansion en Espagne : acquisition des chaînes de supermarchés Dirsá, Mercapopular et Ahorro Diario
- 1993 – Ouverture du premier magasin au Portugal
- 1997 – Ouverture du premier magasin DIA en Argentine
- 1999 – Implantation en Turquie
- 1999/2000 – Intégration dans le groupe Carrefour
Implantation en France avec l'intégration des magasins Ed
- 2001 – Première ouverture d'un magasin DIA au Brésil
- 2003 – Implantation en Chine, premier pas sur le marché asiatique
- 2007 – Acquisition de la chaîne de supermarchés Plus en Espagne
- 2009 – Début d'un programme sur 4 ans d'optimisation et de transformation des magasins Ed France

Expansion internationale en Europe, Amérique latine, Turquie et Chine

Création d'un leader dans la péninsule ibérique

Dividendes aux actionnaires

Malgré plusieurs **milliers suppressions de postes en 2018**, Carrefour maintient sa politique de **versement des dividendes !**

**DES INITIATIVES CLAIRES,
MISES EN ŒUVRE RAPIDEMENT, AU SERVICE
DE LA CRÉATION DE VALEUR**

CHIFFRE D'AFFAIRES	PROFITABILITÉ	FREE CASH FLOW
<p>Se développer dans des domaines en croissance</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Omnicanal ○ Formats de conquête ○ Transition alimentaire ○ Investissement dans la compétitivité de l'offre 	<p>Améliorer le levier opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Puissant plan d'économies de coûts ○ Amélioration continue de la productivité 	<p>Renforcer la discipline financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître la sélectivité des Capex ○ Adapter et piloter activement le BFR ○ Importance du cash flow dans les objectifs
<p>5 Md€ chiffre d'affaires e-commerce à 2022</p>	<p>2 Md€ de réductions de coûts en année pleine à horizon 2020</p>	<p>2 Md€ de capex annuels 2018-2022</p>

Objectif de conserver une structure financière solide et de **maintenir la politique de dividende inchangée : un taux de distribution compris entre 45% et 50%** du résultat net ajusté (part du Groupe)

Document diffusé aux analystes 29

La CFDT a lu attentivement le document présenté aux analystes financiers lors de l'annonce du plan de restructuration.

Le réel objectif des dirigeants du groupe y apparaît clairement : maintenir la politique de dividendes inchangée avec un taux de distribution entre 45% et 50% des bénéfices nets du groupe !

Ainsi, des milliers de postes peuvent être supprimés, la convention collective des salariés peut être dénoncée (15 mois après le passage en location –

gérance par ex.), l'important pour les dirigeants est d'améliorer la productivité et garantir à nos actionnaires une stabilité de leurs dividendes !

Maintenant les salariés savent pourquoi ils doivent faire des efforts...

D'ailleurs, dans toutes les annonces faites par le PDG le 23 janvier, aucune perspective sociale n'est offerte aux salariés en cas de réussite du plan de transformation...

Pour la CFDT - Carrefour, les

efforts et les bénéfices doivent être partagés équitablement !

L'annonce faite par Carrefour est indécente et risque de provoquer de graves troubles sociaux !



Georges Plassat : bon ou mauvais PDG ?!

La rémunération de Georges Plassat, PDG de Carrefour s'est élevé à **9,73 millions** d'€ en 2017 !

+ 28% !



2015 - 2016 était déjà une année record avec 7,05 millions !



Les rémunérations des dirigeants du CAC 40 en 2016 (versés en 2017)

■ Fixe dû 2016 ■ Variables dus 2016 ■ Jetons de présence dus 2016
■ Options et actions valeurs 2016



... plus l'entreprise va mal, plus ses dirigeants perçoivent des rémunérations élevés !

Nous devons donc être stupides et ne rien comprendre à la gestion des multinationales !

En effet, on nous annonce un plan social de **5 000 suppressions de postes**, le passage en location-gérance de **5 hypermarchés** (en plus des Carrefour Market qui se font déjà) à cause du manque de rentabilité des magasins, le **retard dans le e-commerce** et sur les drives, le **déclin des hypers**, la baisse des **parts de marchés**,

des **coûts de fonctionnement** excessifs, etc. On nous confirme qu'il ne fallait pas vendre DIA... ni racheter les 800 magasins d'ailleurs. Que l'on ne sait pas les gérer (dixit Laurent Vallée, secrétaire général de Carrefour devant le Sénat).

Et pourtant, nos PDG atteignent leurs objectifs, crèvent les plafonds de leur rémunération (et de leur retraite également) ! Alors, vraiment, on a du mal à suivre... ils sont

mauvais ou au contraire surperformants nos chers (couteux serait plus exact) dirigeants ?

Pour les hauts dirigeants... le salaire n'est pas lié à la performance alors !? On nous aurait donc menti ?



Grève à Château-Thierry

Le **23 janvier** dernier, **les salariés se sont mobilisés** à l'appel de la CFDT contre les conséquences sociales de leur passage en **location-gérance** !



Les salariés de Château-Thierry l'ont bien compris, c'est en moyenne deux mois de rémunération qu'ils vont perdre quand ils passeront en location-gérance !!!

Le projet a été annoncé fin 2017 et confirmé lors des annonces d'Alexandre Bompard, le 23 janvier dernier : 5 magasins (**Château-Thierry, Montluçon, Cahors, Flers, St Lô**) sont concernés dès le mois d'avril. Cela concerne plus de 600 salariés !

C'est donc le jour du communiqué de Carrefour sur son plan « social » que les salariés ont décidé de faire grève toute la journée.

Une pétition a été signée par les clients du magasin et les employés ont été invités à mettre leurs « commentaires » sur une convention collective

100% soldée par Carrefour, celle qu'on leur promet. Les conventions signés seront d'ailleurs remises lors de la journée d'action du 15 février à la FCD (Fédération Patronale du Commerce et de la Distribution).

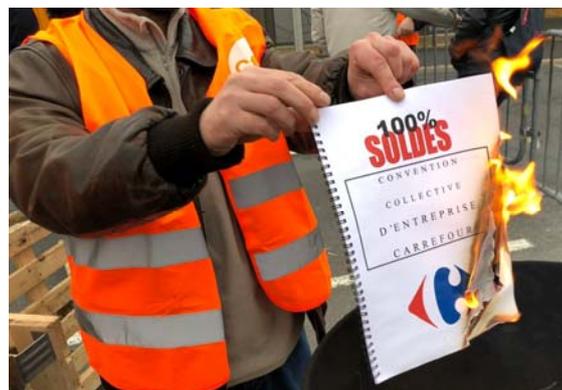
Malgré la faiblesse des propositions de la direction qui indique vouloir maintenir certains acquis, les salariés ne se découragent pas et restent mobilisés !

Carrefour lors de la dernière réunion de négociation de l'accord de méthode pour l'accompagnement des projets de location gérance dans les magasins hypermarchés (la prochaine réunion aura lieu le 19 février), a proposé de demander au repreneur de **maintenir le**

tickets restaurant (au montant existant), la remise sur achats (mais seulement à 10%). Par contre les propositions en terme de mutuelle sont nettement insuffisantes... de plus l'entreprise refuse de répondre à une des demandes CFDT : le versement d'une prime de départ qui compenserait la perte de rémunération sur plusieurs années.

Donc, le combat est loin d'être terminé, les salariés de Château-Thierry se préparent d'ailleurs à manifester le 15, à côté d'un autre magasin dont le passage en location-gérance est prévu... celui du Carrefour Market du centre commercial Italie2.

Le calendrier présenté lors du CCE d'octobre prévoyait le **passage en franchise au mois de mars**. A cause du retard dû à la consultation du CCE, **il est probable que celui-ci intervienne en avril.**



Carrefour est en train de réduire en cendres ses le statut collectif des salariés.

Campagne contre la location - gérance

Derrière le **projet de la direction**, la CFDT a tenu à rappeler dans sa campagne d'affichage, qu'il y avait des **hommes et des femmes** !

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !

Cfdt: EN PASSANT SON MAGASIN EN FRANCHISE, CARREFOUR LUI IMPOSE UNE BAISSSE DE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN **A QUI LE TOUR ?!**



« 17 ans chez Carrefour et voilà comment on me remercie ! »

Caroline, niveau IIB au DRIVE

Dans son magasin suite à la suppression des accords Carrefour... des frais médicaux moins remboursés (entre autres) !

PLUS DE 600 SALARIÉ(E)S TOUCHÉS DÈS AVRIL
REJOIGNEZ L'ACTION CFDT ET SOUTENEZ NOS DEMANDES
CARREFOUR NE DOIT PAS SOLDER SES SALARIÉS !!!

Plus d'infos sur WWW.CFDT-CARREFOUR.COM

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !

Cfdt: EN PASSANT SON MAGASIN EN FRANCHISE, CARREFOUR LUI IMPOSE UNE BAISSSE DE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN **A QUI LE TOUR ?!**



« 17 ans chez Carrefour et voilà comment on me remercie ! »

Grégory, animateur de rayon aux vins

Dans son magasin suite à la suppression des accords Carrefour... les dimanches seront beaucoup moins payés (entre autres) !

PLUS DE 600 SALARIÉ(E)S TOUCHÉS DÈS AVRIL
REJOIGNEZ L'ACTION CFDT ET SOUTENEZ NOS DEMANDES
CARREFOUR NE DOIT PAS SOLDER SES SALARIÉS !!!

Plus d'infos sur WWW.CFDT-CARREFOUR.COM

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !

Cfdt: EN PASSANT SON MAGASIN EN FRANCHISE, CARREFOUR LUI IMPOSE UNE BAISSSE DE 2 MOIS DE RÉMUNÉRATION PAR AN **A QUI LE TOUR ?!**



« 18 ans chez Carrefour et voilà comment on me remercie ! »

Claire, assistante de caisse

Dans son magasin suite à la suppression des accords Carrefour... en cas de suppression de postes, plus de reclassement (entre autres) !

PLUS DE 600 SALARIÉ(E)S TOUCHÉS DÈS AVRIL
REJOIGNEZ L'ACTION CFDT ET SOUTENEZ NOS DEMANDES
CARREFOUR NE DOIT PAS SOLDER SES SALARIÉS !!!

Plus d'infos sur WWW.CFDT-CARREFOUR.COM

La CFDT a lancé le 10 janvier dernier, jour symbolique de l'ouverture des soldes, une campagne pour soutenir les salariés touchés par la mise en location - gérance de leur magasin.

Les salariés de l'hypermarché de Château-Thierry, rejoints par ceux du Carrefour Market Italie 2, ont courageusement prêté leurs visages afin de réaliser une douzaine d'affiches. Chacune de ces affiches traite d'un point particulier des accords d'entreprise.

Ainsi, Than Thaï, employé au rayon Rôtisserie déclare « 30 ans chez Carrefour et voilà, comment on me remercie ! » et l'affiche prend comme exemple de la régression sociale imposée aux salariés, la suppression de la prime d'intéressement et de partici-

ation.

Les exemples de la suppression des horaires îlots, des accord seniors, de la 6ème semaine de repos supplémentaire, de la prime vendeurs et cadres, de la baisse de majoration des dimanches, de baisse de prestations de la mutuelle sont aussi évoqués.

Les salariés de tous les magasins où la CFDT est présente ont été appelés à signer une pétition afin de demander à Carrefour de ne pas solder ses salariés.

La pétition a recueillie au moment où nous écrivons ces lignes plus de 7 500 signatures auprès des employés. Elle se poursuit chez Carrefour Market.

Cette opération a permis aux militants d'expliquer aux sala-

riés ce qu'était le modèle commercial de la location-gérance et ce qu'il impliquait en terme de conséquences sociales.

Cette action est importante, car malheureusement du côté de la direction de Carrefour, aucune communication n'est effectuée auprès des salariés potentiellement concernés...

PASSAGE DE MAGASINS EN LOCATION - GÉRANCE !

Cfdt: EN PASSANT SON MAGASIN EN LOCATION-GÉRANCE, CARREFOUR LUI IMPOSE UNE BAISSSE DE RÉMUNÉRATION D'AU MOINS 2 000 € PAR AN **A QUI LE TOUR ?!**



« 30 ans chez Carrefour Market et voilà comment on me remercie ! »

Than Thaï, employé au rayon rôtisserie

Dans son magasin, après la suppression des accords Carrefour... Les primes d'intéressement et de participation prennent fin (entre autres) !

CHEZ CARREFOUR MARKET DES CENTAINES DE SALARIÉ(E)S SONT TOUCHÉS TOUS LES ANS !
REJOIGNEZ L'ACTION CFDT ET SOUTENEZ NOS DEMANDES
CARREFOUR NE DOIT PAS SOLDER SES SALARIÉS !!!

Plus d'infos sur WWW.CFDT-CARREFOUR.COM

La CFDT intervient auprès des députés

La CFDT a rencontré **Jacques Krabal**, député de la circonscription de l'Aisne afin de l'alerter sur la situation de Château-Thierry



Jacques Krabal (député), Stéphanie Hire et Caroline Servais (CFDT de Château-Thierry), Thierry Babot (Délégué national Hypers CFDT).

Suite à la grève du magasin de Château-Thierry le 23 janvier, la CFDT - Carrefour a été reçue par le député Jacques Krabal le 29 janvier.

La CFDT lui a expliqué l'ensemble du dossier relatif à la location - gérance.

Le député a très rapidement écrit un courrier aux ministres de l'économie (voir ci-contre) et à la ministre du travail.

Jacques Krabal a aussi porté une de nos revendications : l'entreprise en doit pas verser de dividendes aux actionnaires en 2018, mais plutôt utiliser cette somme pour accompagner les salariés touchés par les reclassements.

A noter que la section de Brest a également rencontré en janvier, le député de la 2^{ème} circonscription du Finistère pour le sensibiliser sur l'ensemble du dossier Carrefour.



N/Réf. : JK/RB

Objet : situation des salariés du magasin Carrefour de Château-Thierry

Monsieur Bruno Lemaire
Ministre de l'économie et des finances
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, l'enseigne Carrefour a présenté un plan d'actions la semaine dernière dont la proposition la plus marquante a été celle de 2400 départs volontaires, ainsi que 2100 départs pour la marque Dia et 600 licenciements ou reclassements en ce qui concerne les postes administratifs et ceux des stations-services qui s'automatisent. Mais au delà de cette annonce qui marque les esprits de tous, le groupe choisit aussi de recentrer ses activités sur le numérique.

Dans ma circonscription, ce plan se traduit par un changement de gestion du magasin de Château-Thierry, qui passera en location-gérance à compter du mois d'avril. Si nous, salariés, syndicats, élus, habitants, sommes bien évidemment soulagés de ne pas voir l'enseigne fermer, ce changement de statut comporte de lourdes conséquences pour les salariés.

Ces derniers, fortement mobilisés la semaine dernière, militent pour ne pas perdre les avantages sociaux acquis à leur entrée dans le groupe : près de 2600€ par salarié, deux mois de salaire en moyenne ! Ces avantages, inscrits dans la charte sociale du groupe sont des primes, des tickets restaurant, la mutuelle qui pour une grande partie des salariés, deviennent une part incontournable de leurs revenus assez bas (1300€ en moyenne).

Si les salariés sont conscients de devoir s'adapter au développement du numérique, ils ne veulent pas que ça se fasse à leur détriment. Ils ne peuvent pas payer la modernisation d'un groupe, qui n'est pas n'importe lequel, puisque c'est le premier employeur privé de France. Le groupe Carrefour n'est ni en cessation d'activités, ni en dépôt de bilan puisqu'il a fait cette année 900 millions € de bénéfices, dont 500 millions ont été versés aux actionnaires !

Le magasin de Château-Thierry fait partie des cinq premiers magasins touchés par ce plan (aux côtés de ceux de Montluçon, Cahors, Fleres et Saint-Lô) et il me semble très important de vous alerter sur la situation avant qu'elle ne concerne les 229 magasins présents sur le territoire.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je me tourne vers vous, pour vous alerter sur ces situations dramatiques que vivent les salariés lors d'une reprise d'activité : vous serait-il possible d'intervenir auprès du groupe pour le maintien des avantages sociaux des salariés de Carrefour ? Il me semble possible, au vu de la situation financière de Carrefour de procéder à « une année blanche » pour les actionnaires par exemple, pour accompagner au mieux des salariés souvent en poste depuis des dizaines d'années.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Jacques Krabal
Député de l'Aisne

Audition de la CFDT - Carrefour au Sénat

Les sénateurs socialistes de la **commission des affaires économiques** du Sénat ont reçu la CFDT le **30 janvier dernier**.



A gauche sur la photo : Sylvain Macé (Délégué de groupe CFDT), Bruno Moutry (Représentant CFDT au comité de groupe).

La CFDT - Carrefour était auditionnée le 30 janvier dernier par le groupe des sénateurs socialistes. Une rencontre qui s'est déroulée la veille de l'audition au Sénat de Laurent Valée, secrétaire générale de Carrefour.

Les représentants de la CFDT - Carrefour ont tenu à rappeler aux sénateurs la réalité du plan social annoncé par Carrefour. Ce n'est pas « seulement » 2 400 emplois qui vont être supprimés, mais aussi 2 100 postes dans les 273 magasins, 700 dans les plateformes administratives des magasins et les cabines essences, sans parler des conséquences sociales des passages en location - gérance. Donc, plus de **5 000 salariés concernés dès 2018 !** Le message a été reçu, puisque le représentant de Carrefour (photo ci-dessous) a dû se justifier le lendemain sur la nature des restructurations.



Le groupe socialiste et républicain du Sénat solidaire des salariés de Carrefour

Les salariés de Carrefour manifestent après les annonces de « plan de transformation » de leur PDG. Les sénateurs socialistes sont solidaires de leur action.

Ils ont auditionné les représentants syndicaux des salariés de Carrefour qui ont décrit des perspectives plus inquiétantes encore que celles annoncées à la presse par Alexandre Bompard. Au-delà des 2 400 suppressions de postes par départ volontaire, ce serait un plan de suppression massive d'emplois qui se prépare, par la fermeture des 273 magasins de proximité, et des licenciements dans les hypermarchés. Les syndicats parlent de 13 000 suppressions d'emplois d'ici 2020.

Le groupe n'est pourtant pas déficitaire. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros l'année dernière et distribué 500 millions en dividendes aux actionnaires ! Ce plan, avec un investissement de 2,8 milliards d'euros sur cinq ans, va palier en réalité aux erreurs stratégiques du groupe qui a accumulé un retard dans des secteurs d'avenir. Ce rattrapage ne peut se faire au détriment des salariés.

Les sénateurs socialistes attendent du gouvernement une réelle vigilance sur le futur des salariés d'un des plus grands employeurs de France, pour, affirme le sénateur Jean-Claude TISSOT, « garantir la mise en place d'un véritable dialogue social, pour sauver un maximum d'emplois et pour assurer aux personnes dont l'emploi sera supprimé, toutes les mesures d'accompagnement nécessaires ».

Ministère du travail

Suite à sa demande, la CFDT a été reçue le **29 janvier** dernier par le **cabinet de la ministre** afin d'évaluer l'ampleur du plan social chez Carrefour



Franck Dutertre (CFDT Market), **Elisabeth Baudinat** (Secrétaire nationale commerce), **Sylvain Macé** (DSG CFDT Carrefour), **Sophie Monnié** (DSC Hypers), **Olivier Guivarch** (Secrétaire générale de la fédération des services CFDT), **Mélika Jobart** (DS CFDT du siège).

Les conseillers du ministre ont indiqué avoir été également surpris par les annonces et indiqués qu'au niveau du dialogue social, la méthode employée par Carrefour ne leur convenait pas.

La CFDT attend du gouverne-

ment un soutien sans failles dans ses actions et demandes à venir. La délégation a rappelé que Carrefour était le 1er employeur privé de France et qu'il fallait donc être particulièrement vigilant sur la réalité des reclassements proposés.

En effet comment reclasser les milliers de salariés dont le poste est supprimé, alors que les effectifs du groupe sont au point mort depuis plusieurs années ?



pôle emploi

Carrefour : 1er employeur privé en France.

5 558 magasins :

- **229 hypermarchés**
64 126 salariés
- **1034 supermarchés**
29 476 salariés
(hors franchise)
- **4 156 supérettes**
5 124 salariés
(hors franchise)
- **139 Cash and Carry**
92 salariés
(administratif)

Auxquels il faut ajouter les salariés de la logistique, de Carrefour Banque, des services marchands (vacances) et des sièges :

16 750 salariés

Soit au total
115 568 salariés
en France

Des emplois qu'il faut protéger !

Dès l'annonce du plan d'A. Bompard, la CFDT avait demandé à être reçue par le ministère du travail.

Un rendez-vous initialement programmé le 5 février a finalement été avancé au 29 janvier, juste avant que le ministère ne reçoive les représentants de Carrefour.

La délégation a rappelé au cabinet de la ministre la réalité du plan social annoncé par Carrefour en France : plus de 5 000 emplois supprimés ! Sièges, magasins ex-dia fermés, location-gérance, dividendes versés aux actionnaires. Tous les sujets ont été évoqués.

Plan de départ "volontaires", ce qu'il faut savoir

L'équipe CFDT des sièges a procédé à plusieurs distribution de tracts. Voici ci-dessous **les essentiels** de ce qu'il faut savoir en matière de PDV. N'hésitez pas contacter nos élus : cfdtcarrefoursieges@free.fr

L'accord de Groupe Carrefour du 30 juin 2015 définit déjà un certain nombre de mesure concernant le PDV.

Mesures destinées à favoriser la mobilité interne :

période d'adaptation dans le nouveau poste, indemnité différentielle de rémunération en cas de baisse de rémunération, formations, aide au déménagement, prime incitative à la mobilité interne, indemnisation en cas de passage à temps partiel

Mesures destinées à favoriser la mobilité externe :

Mise en place du congé de reclassement volontaire, accompagnement et aide à la création d'entreprise, aides à la formation, indemnité différentielle en cas de baisse de rémunération sur le nouvel emploi, aide à la mobilité géographique, participation aux rachats de trimestres pour la retraite, indemnité complémentaire de licenciement

Une amélioration de l'existant et des mesures complémentaires seront négociées dans les semaines à venir par la CFDT

Qu'est-ce qu'un PDV ? : c'est une des mesures contenues dans un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi). Cela consiste soit à encourager une mobilité interne, soit à rompre le contrat de travail d'un commun accord pour motif économique (à ne pas confondre avec la rupture conventionnelle)

Qui est concerné ? : Potentiellement, tous les salariés des sièges et fonctions supports quelle que soit l'entité juridique. Cependant le nombre et la dénomination des postes/fonctions par sociétés juridiques seront précisément connus en mars 2018.

Est-ce qu'un départ par le biais du PDV ouvre droit aux indemnités de Pôle Emploi ? : Oui. Attention à la carence de prise en charge par Pôle Emploi. En plus du délai incompressible de 7 jours et de la prise en compte des CP, une carence supplémentaire de 75 jours maxi peut être appliquée en fonction du montant des indemnités de licenciement supra légales (150 jours en cas de rupture du contrat non économique). Il n'y a aucun différé en cas d'adhésion au congé de reclassement volontaire

Si mon poste ou ma fonction sont concernés, comment puis-je postuler au PDV ? : il faudra en faire la demande par écrit à la direction des ressources humaines de la société concernée en précisant la nature du projet. La DRH vérifiera si les conditions sont remplies pour accéder au PDV. Une réponse doit être apportées sous délai d'un mois.

Quelles sont les conditions pour bénéficier du PDV ? : il faut être en CDI et avoir un projet professionnel (soit une proposition de CDI, soit une proposition de CDD de + de 6 mois, soit un projet de création d'entreprise, soit un projet de formation qualifiante ou d'obtention de diplôme en vue d'une reconversion professionnel, soit pouvoir faire valoir ses droits à la retraite.

A partir de quelle date pourrais-je être candidat ? : Il faut attendre que les procédures d'informations-consultations des CE soient terminées et que la DIRRECTE (Inspection du travail) valide le Plan. Le calendrier théorique serait le suivant : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018

Plan de départ volontaires (suite)

Puis je être candidat si mon poste ou ma fonction n'est pas concernée ? : oui, c'est ce que l'on appelle le volontariat indirect qui permet à un salarié concerné par le PDV de se positionner sur le poste laissé ainsi vacant.

Peut-on me refuser mon projet ? : oui si celui-ci n'est pas conforme aux prérequis ou si vos compétences sont indispensables à l'entreprise.

Comment suis-je rémunéré durant le congé de reclassement ? : la rémunération est composée d'une part du préavis et d'autre part d'une indemnité versée à l'issue de la fin du préavis. Cette indemnité correspond à 65% du salaire brut (mais les cotisations sociales sont plus faibles) La CFDT demandera l'amélioration de cette disposition.

Quelle est le montant des indemnités de départ ? : les indemnités de départ sont composées d'une part des indemnités conventionnelles en cours dans chaque entité auxquelles s'ajoutent des indemnités complémentaires allant de 2 à 8 mois selon l'ancienneté. La CFDT demandera l'amélioration de cette disposition

Si j'accepte une mobilité géographique, il y a-t-il des aides pour mon conjoint : Oui mais uniquement dans le cadre de la mobilité interne. Cela consiste à une aide à la recherche d'emploi et à la prise en charge d'action de formation à hauteur de 1000€. La CFDT demandera l'amélioration de cette disposition

Que se passe-t-il si la cible de 2400 départs n'est pas atteinte ? : Il y a 3 possibilités : L'entreprise laisse la situation en état, L'entreprise renouvelle la période de volontariat, L'entreprise engage les licenciements contraints. A ce jour, Carrefour communique sur le fait qu'il n'y aura pas de licenciements contraints.

Au total, entre le PDV (2400 salariés), la fermeture des magasins ex DIA (2100 salariés), la location gérance (600 salariés hypers et au moins autant dans les supers), les restructurations des personnels administratifs hypers et caisses essence hypers, **ce sont plus de 5000 postes qui disparaissent.**

Nous sommes également stupéfaits, dans un tel contexte, de constater que l'entreprise vient de prendre l'engagement de maintenir la **politique de distribution des dividendes aux actionnaires inchangée** (voir présentation faite aux analystes). Les salariés ne peuvent pas être les seuls à contribuer à l'effort de transformation. De plus, cela nuit à la capacité d'accompagnement social et d'investissement du groupe dans cette période de crise.

La CFDT demande une année blanche sur le versement des dividendes

BELGIQUE :

1233 suppressions de postes soit 10% des effectifs

Constat : 19 hyper non rentables . Des économies sont à réaliser pour assurer un avenir durable d'après la direction. 2 hypermarchés vont fermer, d'autres vont réduire les surfaces et 3 hypers passent en Super : total 1053 postes en moins

Emplois : L'ambition annoncée par Carrefour est de renforcer les compétences et l'agilité des salariés.

Dans les services centraux suppression de 180 postes. De nouvelles structures vont se mettre en place pour diminuer les coûts.

A l'annonce de ce plan d'envergure, 27 hypers sur les 45 que compte la Belgique ont fermé leurs portes pour cause de grève, ainsi que quelques supermarchés.

En 2010, Carrefour Belgique avait déjà procédé à la fermeture de 9 hypers et 7 supers.

Hommage à Thierry Celton



La section de Brest nous a appris il y a peu de temps le décès de Thierry Celton à l'âge de 62 ans.

Avec Thierry, c'est une partie de l'histoire de l'entreprise qui nous quitte. En 91, Thierry était le délégué syndical de la section d'Euromarché Brest,

hypermarché qui appartient au groupe Colin lié à Euro-marché racheté par Carrefour. En 1992 ce magasin intègre la société Superouest filiale Carrefour, puis en 1998, il devient, enfin, Carrefour à part entière.

Thierry mène une des sections les plus actives de la CFDT Carrefour détenant tous les sièges d'élus et menant la vie dure à l'employeur. Il exerce de nombreux mandats locaux dont conseiller prud'homme qui l'amène à suivre une formation juridique à l'université de Rennes. Compétent il débuse les oublis d'applica-

tion de la loi par Carrefour. Ainsi sur les indemnités de départ à la retraite, par son initiative, les délégués de magasins ont fait bénéficier à des milliers de retraités des rappels de salaire substantiels.

Homme de caractère et grande gueule les relations avec lui ne furent pas faciles et certaines épiques. Mais il reste un militant qui a marqué une époque où, par la conviction de quelques uns, on a pu faire avancer les droits des salariés.

Gageons que ce numéro de l'Hyper et l'action du 15 février lui aurait plu...

Kénavo Thierry !

L'information CFDT c'est aussi en plus de l'hyper et pour affichage : les Flash info que vous pouvez retrouver sur notre site internet.

Vous pouvez aussi adhérer à la CFDT par le biais de notre formulaire, un délégué vous contactera alors dans les plus brefs délais.

Formulaire d'adhésion